



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

**SÉANCE ORDINAIRE
MERCREDI 12 JANVIER 2022**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 12 janvier 2022, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire et à laquelle sont présents :

Présences :

M. le conseiller Denis Lemoyne
Mme la conseillère Roxanne Gendron
M. le conseiller Pierre-Yves Baril
M. le conseiller Marc Blain
Mme la conseillère Violaine Audet

Absence(s) :

M. le conseiller Charles Goyer

Sont également présent(s) :

Mme Anik Racicot, directrice générale
Mme Anne Audet, greffière
M. Michel Simard, trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h.

22-01-001

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Roxanne Gendron, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.

22-01-002

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre soit et est accepté avec correction à la résolution 21-12-326, afin de modifier le point suivant :



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

Remplacer le 2^e paragraphe :

« *CONSIDÉRANT QUE* *Loisir Sport Baie-James offre une aide financière de 1 045 \$ pour la bibliothèque municipale de Lebel-sur-Quévillon pour l'an 1 du projet ;* »

Par le texte suivant :

« *CONSIDÉRANT QUE* *le Service loisirs, culture et vie communautaire a reçu une invitation à participer au projet régional de « Club de lecture des petits caribous » piloté par l'organisme Loisir Sport Baie-James et financé par l'Administration régionale Baie-James ;* »

22-01-003

ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS DE DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Manon Mongeau

Commis secrétaire-réceptionniste 6, 7, 10, 13, 20
Surplus de travail – développement économique 1^{er}, 2
Préposée à la bibliothèque 11, 16

Jasmin Baril

Opérateur-concierge 1^{er} au 31

Martine Pilon

Opérateur-concierge 1^{er} au 31

Marie-Noëlle Trudel

Préposée au bar/restaurant/quilles 1^{er}, 4, 11, 12, 18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.

22-01-004

NOMINATION DE M. DENIS CLERMONT AU POSTE DE JOURNALIER ET OPÉRATEUR DE MACHINERIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la réorganisation du Service des travaux publics, le conseil a autorisé la direction générale à procéder à l'affichage d'un poste de journalier et opérateur de machinerie, conformément aux dispositions de la convention collective ;

CONSIDÉRANT QUE M. Denis Clermont a déposé sa candidature et qu'il possède l'expérience et les qualifications requises ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale recommande l'embauche permanente de M. Clermont ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Roxanne Gendron et résolu unanimement :

QUE le conseil entérine la décision de la direction générale et nomme M. Denis Clermont au poste de journalier et opérateur de machinerie au Service des travaux publics, et ce, rétroactivement au 13 décembre 2021.

22-01-005

APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2021 TOTALISANT 905 707,48 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de décembre 2021 ;

Bordereau des chèques

Chèques 21850 à 21857 inclusivement

Pour la somme de : 2 539,07 \$

Chèque(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 503313 à 503441 inclusivement

Pour la somme de : 468 069,67 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 6110 à 6159 inclusivement

Pour la somme de : 228 629,72 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des salaires

Salaires semaines 47 à 52 inclusivement

Pour la somme de : 206 469,02 \$

Grand total : 905 707,48 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois de décembre 2021 totalisant 905 707,48 \$.

22-01-006

ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration et celui des investissements en date du 31 décembre 2021.

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution

22-01-007

**AUTORISATION DE PAIEMENT À CENTRE DU CAMION
MABO INC. POUR RÉPARATION DES DOMMAGES SUR LE
CAMION DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
FREIGHTLINER 2012 SUITE À L'INCENDIE DU GARAGE
MUNICIPAL - 23 784,57 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE l'ancien camion de collecte des matières résiduelles Freightliner 2012 a subi des dommages lors de l'incendie du garage municipal le 18 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Centre du camion Mabo inc. nous a fait parvenir la facture CC01276 pour les réparations des dommages sur le camion de collecte des matières résiduelles suite à l'incendie ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 23 784,57 \$ avant taxes à Centre du camion Mabo inc. pour réparation des dommages sur le camion de collecte des matières résiduelles Freightliner 2012 suite à l'incendie du garage municipal.

22-01-008

**AUTORISATION DE PAIEMENT À CENTRE DU CAMION
MABO INC. POUR RÉPARATION DE LA BENNE DU CAMION
DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
FREIGHTLINER 2012 - 9 026,67 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE l'ancien camion de collecte des matières résiduelles Freightliner 2012 sera utilisé comme camion de remplacement et que dans cette éventualité, il y a lieu d'en faire l'entretien ;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement était déjà au garage à Val-d'Or pour réparer des bris survenus lors de l'incendie du garage municipal d'avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Centre du camion Mabo inc. nous a fait parvenir la facture CC01292 pour la réparation de la benne dudit camion ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 9 026,67 \$ avant taxes à Centre du camion Mabo inc. pour la réparation de la benne du camion de collecte des matières résiduelles Freightliner 2012.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution
22-01-009

**AUTORISATION DE PAIEMENT À HARDY CONSTRUCTION DU
DÉCOMPTE N° 10 DE L'APPEL D'OFFRES LSQ-2020-05
63 233,47 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat de l'appel d'offres
LSQ-2020-05 à Hardy Construction par la résolution 21-03-059 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Hardy Construction nous a fait
parvenir la facture suivante :

- Décompte n° 10	63 233,47 \$
<i>Travaux du 1^{er} au 31 décembre 2021</i>	
TPS	3 161,67 \$
TVQ	6 307,54 \$
Total :	72 702,68 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des
travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller
Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et
résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 63 233,47 \$ avant taxes à
Hardy Construction du décompte n° 10 de l'appel d'offres
LSQ-2020-05.**

22-01-010

**AUTORISATION DE PAIEMENT À TOROMONT CAT POUR
L'ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE CATERPILLAR D200-2
NEUVE – 78 719,40 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon par la
résolution 21-12-321 autorisait l'achat du groupe électrogène
Caterpillar D200-2 chez Toromont CAT pour la station de
pompage sanitaire ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Toromont CAT nous a fait
parvenir la facture E3940201 représentant 90 % de l'achat de la
génératrice Caterpillar D200-2 neuve pour la somme de
78 719,40 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des
travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller
Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet
et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 78 719,40 \$ avant taxes à
Toromont CAT pour l'achat d'une génératrice Caterpillar
D200-2 neuve, # série 0WG300834.**



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution
22-01-011

Annotation

**VENTE DE TERRAINS RÉSIDENTIELS - 115 ET 117, RUE DES
SAPINS À M. HENRI JOLET, MME FLORENCE BERGIA,
M. JEAN JOLET ET MME MÉLODY JOLET - 31 635,04 \$**

CONSIDÉRANT QUE M. Henri Jolet, Mme Florence Bergia, M. Jean Jolet et Mme Mélody Jolet ont déposé une soumission pour l'achat des terrains résidentiels du 115 et 117, rue des Sapins, soit les lots 6 097 402 et 6 097 403 ;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le jeudi 28 octobre 2021 à 15 h ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande la vente des deux terrains en un seul lot puisque l'implantation d'un bâtiment sur ces terrains serait difficile en raison du fort dénivellement présent sur ceux-ci ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Roxanne Gendron, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER la vente des terrains résidentiels du 115 et 117, rue des Sapins, lots 6 097 402 et 6 097 403 à M. Henri Jolet, Mme Florence Bergia, M. Jean Jolet et Mme Mélody Jolet pour la somme de 31 635,04 \$ selon les conditions prévues à la Politique de vente de terrain de la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;

QUE les frais d'arpentage et de notaire soient payés par l'acquéreur ;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou son adjoint à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

22-01-012

**VENTE D'ESPACE VERT
59, RUE DES CÈDRES À MME NADIA BOILY - 100 \$**

CONSIDÉRANT QUE Mme Nadia Boily a déposé une demande d'achat d'espace vert situé à l'arrière sa propriété du 59, rue des Cèdres, soit une partie du lot 6 097 226 ;

CONSIDÉRANT QUE l'espace vert visé aurait la même largeur que le terrain soit 19,78 m sur une profondeur de 9,14 m, et ce, pour une superficie totale approximative de 180,79 m² au coût de 0,54 \$/m² ;

CONSIDÉRANT QU'après analyse et discussions, le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation auprès du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

D'AUTORISER la vente de l'espace vert situé à l'arrière du 59, rue des Cèdres à Mme Nadia Boily pour la somme de 100 \$, représentant le prix minimum de vente, et ce, selon les conditions prévues à la Politique de vente de terrain de la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;

QUE les frais d'arpentage et de notaire soient payés par l'acquéreur ;

QU'une clause d'interdiction de vendre l'espace vert séparément sans autorisation de la Ville soit inscrite au contrat ;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou son adjoint à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

22-01-013

**AUTORISATION DE VENTE DE TERRAIN RÉSIDENTIEL
POUR AGRANDISSEMENT - 102, RUE DES SAPINS À
M. ISRAËL LAVOIE ET MME CINDY SAVOIE**

CONSIDÉRANT QUE M. Israël Lavoie et Mme Cindy Savoie ont signifié leur intérêt pour faire l'achat d'un terrain de forme triangulaire adjacent au 102, rue des Sapins afin de permettre l'agrandissement de leur terrain, et ce, dans le but d'effectuer des opérations de stabilisation du talus ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande la vente d'une partie du lot 6 096 883, soit un terrain de forme triangulaire d'une superficie approximative de 328,62 m² au coût de 15,06 \$/m² (prix établi pour un terrain résidentiel) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER la vente d'une partie du lot 6 096 883 adjacent au terrain résidentiel du 102, rue des Sapins, à M. Israël Lavoie et Mme Cindy Savoie pour la somme de 15,06 \$/m² selon les conditions prévues à la Politique de vente de terrain de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, et ce, sous réserve du dépôt d'une demande de soumission d'achat de terrain ;

QUE les frais d'arpentage et de notaire soient payés par l'acquéreur ;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou son adjoint à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution
22-01-014

**AUTORISATION DE PAIEMENT À VISAGES RÉGIONAUX
POUR LES DEUXIÈME, TROISIÈME ET QUATRIÈME
VERSEMENTS DANS LE CADRE DU PROJET « CRÉATION DE
L'IMAGE DE MARQUE TERRITORIALE » DE LA VILLE DE
LEBEL-SUR-QUÉVILLON - 20 110 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT la résolution 21-01-015 autorisant d'octroyer le contrat de service pour le projet « Création de l'image de marque territoriale » de la Ville de Lebel-sur-Quévillon à Visages régionaux au coût de 33 600 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet a débuté en mai 2021 et qu'il s'est finalisé le 15 décembre 2021 par le dépôt des documents prévus au contrat de service ;

CONSIDÉRANT QUE l'agence Visages régionaux nous a fait parvenir la facture # 14776 pour les deuxième, troisième et quatrième versements au montant de 20 110 \$ avant taxes correspondant à 60 % du contrat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Roxanne Gendron, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement des trois derniers versements pour la somme de 20 110 \$ avant taxes à Visages régionaux dans le cadre du projet « Création de l'image de marque territoriale » de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.

22-01-015

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE
BAIE-JAMES DANS LE CADRE DU « PROGRAMME DE
PROJETS MOBILISATEURS » - PROJET DE MOBILISATION
CITOYENNE VISANT L'ATTRACTION ET LA RÉTENTION DES
POPULATIONS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon s'est dotée d'une nouvelle image de marque territoriale en 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon compte déployer un projet de mobilisation citoyenne visant l'attraction et la rétention des populations ;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet cadre dans le « Programme de projets mobilisateurs » de l'Administration régionale Baie-James ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Roxanne Gendron, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service de développement économique ou la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à déposer une demande de subvention dans le cadre du « Programme de projets mobilisateurs » de l'Administration régionale Baie-James et à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution
22-01-016

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRÈS DE SERVICE CANADA DANS LE
CADRE DU PROGRAMME « EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2022 »**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de créer des opportunités d'emplois aux étudiants ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin de main-d'œuvre supplémentaire pendant la période estivale pour le bon fonctionnement des activités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à demander à Service Canada de verser une subvention à la municipalité pour chacun des emplois étudiants décrits ci-dessous, et ce, dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada 2022 » (ECC) :

- 1 coordonnateur aux emplois étudiants ;
- 6 animateurs de camp de jour ;

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

22-01-017

**PARTICIPATION AU PROJET « MESURE DE SOUTIEN AUX
CENTRALES DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS,
SPORTIFS ET ADAPTÉS » DE LOISIR SPORT BAIE-JAMES**

CONSIDÉRANT le lancement de la Mesure de soutien aux centrales d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés visant à permettre une meilleure accessibilité à la pratique d'activités récréatives, sportives, physiques et de plein air sur l'ensemble du territoire québécois ;

CONSIDÉRANT QUE Loisir Sport Baie-James souhaite mettre en place des centrales de prêts d'équipements dans toutes les municipalités de la région et s'engage à remettre à la Ville une subvention de 11 000 \$ pour permettre la réalisation ce projet ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Lebel-sur-Quévillon à participer à ce projet et à investir 14 000 \$ (taxes et transport en sus) d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés dans les entreprises du « Panier Bleu » ;

CONSIDÉRANT la volonté du Service loisirs, culture et vie communautaire d'ajouter ce service à la population, à faible coût ou gratuitement, à en faire la gestion, l'entreposage, l'entretien et la réparation ainsi que de faire la promotion de la centrale de prêt sur son site Web et ses réseaux sociaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

DE CONFIRMER la volonté de la Ville de Lebel-sur-Quévillon à participer à la Mesure de soutien aux centrales de prêt d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés de Loisirs Sport Baie-James ;

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

22-01-018

**AUTORISATION DE METTRE EN PLACE UN GROUPE
« MATERNELLE 4 ANS » AU CAMP DE JOUR MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT la création d'une classe de maternelle 4 ans à l'école Boréale de Lebel-sur-Quévillon pour l'année scolaire 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a un manque de services éducatifs et d'activités sociales pour les enfants qui ont fréquenté la maternelle 4 ans entre la fin des classes en juin et le retour en août ;

CONSIDÉRANT la possibilité de revoir la distribution des groupes afin de mettre en place un groupe « Maternelle 4 ans » et ne pas engendrer d'embauche d'étudiants supplémentaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Roxanne Gendron et résolu unanimement :

D'AUTORISER la création d'un groupe « Maternelle 4 ans » au camp de jour municipal pour les enfants ayant fréquenté une institution scolaire reconnue pendant la dernière année.

22-01-019

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
N° 320 AYANT POUR TITRE IMPOSITION DES TAXES
FONCIÈRES ET TAXES DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2022**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. le conseiller Denis Lemoyne donne avis de motion et dépose aux fins d'adoption lors d'une prochaine séance, le projet de règlement n° 320 intitulé « Imposition des taxes foncières et taxes de services pour l'année 2022 » ayant pour objet l'imposition de la taxe foncière sur les immeubles résiduels, les immeubles de six logements ou plus, les immeubles non résidentiels, les immeubles industriels, sur les terrains vagues desservis ainsi que la tarification pour le service de l'eau, le service d'enlèvement des ordures et le service des égouts pour l'année 2022.

22-01-020

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE VENTE DE TERRAIN
RÉVISÉE DE LA VILLE DE LABEL-SUR-QUÉVILLON**

CONSIDÉRANT QUE les terrains des secteurs résidentiel, commercial et industriel appartiennent en majeure partie à la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications à la Politique de vente de terrain de la Ville afin de clarifier le texte et d'ajouter quelques informations complémentaires à certains articles de celle-ci ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

D'ADOPTER la « Politique de vente de terrain » de la Ville de Lebel-sur-Quévillon révisée en janvier 2022.

22-01-021

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE ET MINIÈRE OSISKO INC. POUR LE REMPLISSAGE DES BOUTEILLES DES APPAREILS RESPIRATOIRES (APRIA)

CONSIDÉRANT QUE la Minière Osisko inc. a soumis une demande au Service sécurité incendie de la Ville de Lebel-sur-Quévillon pour la mise en place d'un protocole d'entente pour le remplissage des bouteilles des appareils respiratoires (APRIA) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville accepte d'offrir le service de remplissage des bouteilles des appareils respiratoires (APRIA) aux conditions prescrites dans ladite entente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, la directrice générale et le directeur du Service sécurité incendie à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente ainsi que tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

22-01-022

AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE AU 1^{ER} NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon est membre du Regroupement en assurance collective des villes de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel, avec SSQ Groupe financier, a débuté le 1^{er} avril 2019, à la suite d'un appel d'offres public et que le premier renouvellement est prévu le 1^{er} novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de renouvellement montrent une augmentation globale de 8 % pour le régime de la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE les coûts du régime d'assurance collective sont partagés entre la Ville et ses employés ;

CONSIDÉRANT QUE BFL Canada Services Conseils inc. (BFL SCI) a déposé son rapport de renouvellement quant aux conditions financières du régime d'assurance collective de chacune des municipalités membre du Regroupement, lequel recommande d'accepter les conditions de renouvellement ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Lebel-sur-Quévillon et qu'ils les acceptent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les conditions de renouvellement présentées par SSQ Groupe financier concernant l'assurance collective des employés de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022, au montant de 153 516 \$, plus taxes, ce montant étant en fonction du nombre de participants avec leurs protections respectives en date du 1^{er} novembre 2021 ;

ET QUE Mme Anik Racicot, directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir, M. Michel Simard, directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, toute entente et tout document nécessaire pour ce dossier.

22-01-023

AUTORISATION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC D'AGIR COMME MANDATAIRE DU REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES - REGROUPEMENT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET NORD QUÉBÉCOIS

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, la Ville de Lebel-sur-Quévillon souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon joigne à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages, à octroyer pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

D'AUTORISER le maire, la directrice générale ou le trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « Entente du regroupement Abitibi-Témiscamingue et Nord québécois relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2022-2026 et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2022-2026 », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

22-01-024

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA) ET DU PROGRAMME D'AIDE AU TRANSPORT COLLECTIF (PADTC)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a produit une demande d'aide financière au ministère des Transports dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) et du Programme d'aide au transport collectif (PADTC) ;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier de cette somme, une convention doit être signée entre les deux partenaires ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports demande une résolution permettant la signature de toute convention d'aide financière et de tous les documents nécessaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec :

- **d'octroyer à la Ville de Lebel-sur-Quévillon une aide financière pour 2022 dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) et du Programme d'aide au transport collectif (PADTC) ;**
- **que tout ajustement ultérieur auquel la Ville de Lebel-sur-Quévillon pourrait avoir droit pour l'année 2022, lui soit versé à la suite du dépôt des pièces justificatives ;**

D'AUTORISER Mme Anik Racicot, directrice générale de la Ville de Lebel-sur-Quévillon à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution ;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

22-01-025

APPROBATION DE LA DEMANDE D'EYOU MOBILITÉ INC. CONCERNANT L'EMPLACEMENT D'UN PYLÔNE D'ANTENNE ET DE L'INFRASTRUCTURE CONNEXE SUR LE TERRITOIRE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON

CONSIDÉRANT QU'Eeyou Mobilité inc. a déposé une demande d'approbation pour l'emplacement d'un pylône d'antenne sur le territoire de Lebel-sur-Quévillon le 28 juillet 2021 ;

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE les installations permettront une meilleure couverture sans fil dans la ville de Lebel-sur-Quévillon et ses environs ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a examiné la demande et recommande la vente de ce terrain ;

CONSIDÉRANT QU'Eeyou Mobilité inc. a déposé une soumission pour l'achat d'un terrain commercial d'une superficie d'environ 500 m² situé au nord-ouest de la rue du Château, soit une partie du lot 6 097 181 selon le prix de vente de 20,23 \$/m² ;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions tenue le jeudi 6 janvier 2022 à 15 h 5 ;

CONSIDÉRANT QUE le numéro de lot et la superficie exacte seront déterminés par l'arpenteur et que le prix sera rectifié chez le notaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'APPROUVER la demande d'Eeyou Mobilité inc. pour l'emplacement d'un pylône d'antenne et de l'infrastructure connexe sur le territoire de la Ville ;

D'AUTORISER la vente du terrain commercial situé près de la rue du Château, soit une partie du lot 6 097 181, à Eeyou Mobilité inc. aux conditions habituelles de la Politique de vente de terrain de la Ville ;

QUE les frais d'arpentage et de notaire soient payés par l'acquéreur ;

QUE les conditions prévues à la Politique de vente de terrain de la Ville de Lebel-sur-Quévillon soient inscrites au contrat de vente ;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur général adjoint à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

22-01-026

DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2021 ET L'ADOPTION DU PTI 2021-2023 DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC (CMQ)

CONSIDÉRANT QUE les audits de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2023 réalisés par la Commission municipale du Québec (CMQ) auprès de 1 074 municipalités du Québec de moins de 100 000 habitants, dont Lebel-sur-Quévillon ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE la CMQ a fait parvenir à la Ville les rapports d'audit réalisés par la Vice-présidence à la vérification présentant les conclusions et recommandations de cette dernière ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a reçu une note de conformité parfaite à tous les objectifs et critères d'évaluation de ces audits ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

DE PRENDRE ACTE du dépôt des rapports d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2023 réalisés par Commission municipale du Québec (CMQ) ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la CMQ.

22-01-027

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON
AUX BOURSES D'ÉTUDES DE L'ÉCOLE LA TAÏGA (500 \$)
POUR LES FINISSANTS DU 5^E SECONDAIRE 2022**

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la Ville de Lebel-sur-Quévillon est sollicitée pour contribuer aux bourses d'études du 5^e secondaire de l'école La Taïga ;

CONSIDÉRANT QUE les bourses sont remises aux élèves pour leur effort académique soutenu et que la Ville est fière d'y participer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Roxanne Gendron et résolu unanimement :

DE CONTRIBUER aux bourses d'études de l'école La Taïga pour la somme de 500 \$ pour les élèves les plus méritants du 5^e secondaire 2022 et ;

DE RÉSERVER, en considération des mesures de la santé publique qui seront en place en regard de la pandémie à ce moment-là, trois (3) emplois étudiants pour les élèves les plus méritants du 5^e secondaire 2022.

22-01-028

**AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE
DE 1 000 \$ À LA SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT
DES COLLECTIVITÉS (SADC) CHIBOUGAMAU-CHAPAIS
POUR LA 24^E ÉDITION DU DÉFI OSENTREPRENDRE
NORD-DU-QUÉBEC 2022**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) Chibougamau-Chapais organise la 24^e édition du Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec 2022 dont la Ville de Lebel-sur-Quévillon sera la ville hôte ;

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE le Défi OSEntreprendre est un grand mouvement québécois qui fait rayonner les initiatives entrepreneuriales de milliers de participants, de jeunes du primaire jusqu'à l'université ainsi que des créateurs d'entreprises et qu'il se déploie et s'enracine aux échelons local, régional et national ;

CONSIDÉRANT QU'en s'associant au Défi OSEntreprendre, la Ville confirme son engagement à inspirer le désir d'entreprendre en faisant rayonner les initiatives entrepreneuriales de notre région ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

D'ACCORDER à la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) Chibougamau-Chapais une somme de 1 000 \$ pour la 24^e édition du Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec 2022 dont la Ville de Lebel-sur-Quévillon sera la ville hôte.

22-01-029

APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB DE MOTO-NEIGE DE LABEL-SUR-QUÉVILLON INC. POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE LEURS INSTALLATIONS SITUÉES AU MONT-SURPRISE

CONSIDÉRANT QUE le Club de moto-neige de Lebel-sur-Quévillon inc. est un organisme à but non lucratif visant la promotion et la gestion des activités de motoneige dans notre municipalité et région ;

CONSIDÉRANT QUE leur bâtiment sis au Mont-Surprise dans lequel se tiennent leurs activités nécessite des travaux de rénovations majeures ;

CONSIDÉRANT QUE le Club de moto-neige de Lebel-sur-Quévillon inc. désire déposer une demande de subvention auprès de l'Administration régionale Baie-James dans le cadre du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire pour le projet de réfection de leurs installations ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été analysée par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'APPUYER la demande d'aide financière du Club de moto-neige de Lebel-sur-Quévillon inc. auprès de l'Administration régionale Baie-James pour le projet de réfection de leurs installations situées au Mont-Surprise afin d'aider à maintenir la qualité des services offerts aux motoneigistes de notre municipalité et de l'extérieur.



No de résolution
22-01-030

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

Annotation

**REMERCIEMENTS À LA MINE NYRSTAR LANGLOIS POUR LE
DON DE MEUBLES, MATÉRIAUX ET FOURNITURES**

CONSIDÉRANT QUE la mine Nyrstar Langlois a fait don de divers meubles, matériaux et fournitures à la Ville de Lebel-sur-Quévillon tel que des chaises, bureaux, machine à laver, classeurs et divers matériels informatiques ;

CONSIDÉRANT QUE ces dons serviront à aménager entre autres les locaux du nouveau garage municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la mine Nyrstar Langlois a également libéré un conteneur pour entreposer la surfaceuse utilisée pour le projet de sentier glacé situé près du parc du Grand Héron ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère
Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère
Roxanne Gendron et résolu unanimement :**

**DE REMERCIER la mine Nyrstar Langlois pour leur don de
meubles, matériaux et fournitures et le prêt d'un conteneur
pour le projet de sentier glacé.**

**INSCRIPTION
DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de décembre 2021.

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL
DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de décembre 2021.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME POUR LA SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2020**

Les membres du conseil prennent connaissance du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme pour la séance du 18 novembre 2020.

**INSCRIPTION
RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

Le maire, M. Guy Lafrenière, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de décembre 2021.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

INSCRIPTION
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions.
Quatre citoyens présents en vidéoconférence.

- ✓ Aucune question en lien avec les points inscrits à l'ordre du jour.
- ✓ Question à propos de la séance extraordinaire prévue pour l'adoption du budget

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix via la vidéoconférence.

22-01-031

RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE

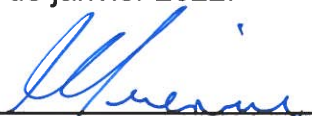
CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 57.

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 22-01-001 à 22-01-030 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 13^e jour du mois de janvier 2022.



Guy Lafrenière, maire



Anne Audet, greffière